

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4
Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS	Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamil BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Céline BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Méri DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladj GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.
EXCUSES	M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmilla MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.
ABSENTS	Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.
SECRETAIRE DE SEANCE	Mme Nawel AATIF

DÉLIBÉRATION N°74 – VIE INSTITUTIONNELLE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PROGRAMME REGIONAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu l'article L.5219-2, dans sa rédaction résultant de l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu l'article L.541-15-1 du code de l'environnement instaurant l'obligation pour les collectivités à compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol,

Vu la candidature de Mme Fatima BELMOUDEN.

Considérant l'obligation réglementaire qui incombe à Paris Terres d'Envol de réaliser un PLPDMA.

Considérant l'importance de mettre en œuvre des actions de prévention des déchets selon une stratégie définie pour atteindre les objectifs fixés par le PRPGD.

Après en avoir délibéré,

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret.
- DESIGNE Mme Fatima BELMOUDEN pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD de la région Ile-de-France.

ADOpte A L'UNANIMITE

(75 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : OUSSOUF SIBY)



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-74-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 16

Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmilla MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOU, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°75 – VIE INSTITUTIONNELLE – DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES (FNCCR) POUR LES COMPETENCES EAU, ASSAINISSEMENT ET RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol,

Vu les statuts de la FNCCR, association de collectivités territoriales et de groupements de collectivités territoriales spécialisés dans les services locaux en réseaux (énergie, cycle de l'eau, éclairage public et numérique), placée sous le régime de la loi de 1901,

Vu les candidatures de Mme Aïssa SAGO et de M. Azad BABUROGLU BAPIR.

Considérant les compétences de l'EPT Paris Terres d'Envol concernant l'alimentation en eau potable, la collecte des eaux usées et pluviales et les réseaux de chaleur.

Considérant les missions de la FNCCR qui représente et défend les intérêts de ses membres, assure un suivi législatif des textes débattus au Parlement qui comportent des enjeux pour ses adhérents et élabore notamment, en concertation avec eux, des propositions d'amendement afin de défendre leurs intérêts, siège dans diverses institutions de concertation et participe aux réunions organisées par les autorités nationales qui interviennent dans ses différents secteurs d'activités, et intervient auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants à tous les niveaux (humain, financier, juridique, technique...), pour mettre en œuvre sur leur territoire des politiques publiques ambitieuses.

093-200058097-20260518-75-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à une désignation à scrutin secret.
- **DESIGNE** Mme Aissa SAGO pour représenter en tant que titulaire l'EPT Paris Terres d'Envol au sein des diverses instances de la FNCCR et M. Azad BABUROGLU BAPIR en qualité de suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladjji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°76 – VIE INSTITUTIONNELLE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°126 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol du 13 novembre 2017 portant sur la définition de la compétence territoriale en matière d'emploi, de formation et d'insertion,

Vu la délibération n°22 du 1^{er} mars 2021 du SEAPFA portant approbation du transfert de la convention établie entre l'association de l'Ecole de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis et le SEAPFA à l'EPT Paris Terres d'Envol dans le cadre de la compétence emploi, formation, insertion,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol,

Vu les candidatures de Mme Fatimata DOUCOURE-BAH en qualité de titulaire et de M. Idriss NIANG en qualité de suppléant.

Considérant le soutien financier apporté par l'EPT Paris Terres d'Envol à l'Ecole de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis,

Considérant la nécessité pour l'EPT Paris Terres d'Envol d'être représenté au sein des instances de cette association,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-76-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Considérant qu'à ce titre l'Ecole de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis a sollicité la désignation d'un représentant titulaire de Paris Terres d'Envol et d'un représentant suppléant, au sein de son conseil d'administration.

Après en avoir délibéré

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à une désignation à scrutin secret,
- **DESIGNE** Mme Fatimata DOUCOURE-BAH comme représentante titulaire de l'EPT Paris Terres d'Envol, et M. Idriss NIANNG comme représentant suppléant, au conseil d'administration de l'Ecole de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis.

ADOpte A L'UNANIMITE



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 16

Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Méri DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladj GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DÉLIBÉRATION N°74 – VIE INSTITUTIONNELLE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PROGRAMME REGIONAL DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu l'article L.5219-2, dans sa rédaction résultant de l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu l'article L.541-15-1 du code de l'environnement instaurant l'obligation pour les collectivités à compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

Vu le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol,

Vu la candidature de Mme Fatima BELMOUDEN.

Considérant l'obligation réglementaire qui incombe à Paris Terres d'Envol de réaliser un PLPDMA.

Considérant l'importance de mettre en œuvre des actions de prévention des déchets selon une stratégie définie pour atteindre les objectifs fixés par le PRPGD.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret.
- **DESIGNE** Mme Fatima BELMOUDEN pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD de la région Île-de-France.

ADOpte A L'UNANIMITE

(75 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : OUSSOUF SIBY)



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-74-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 16

Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOU, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°75 – VIE INSTITUTIONNELLE – DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES (FNCCR) POUR LES COMPETENCES EAU, ASSAINISSEMENT ET RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol,

Vu les statuts de la FNCCR, association de collectivités territoriales et de groupements de collectivités territoriales spécialisés dans les services locaux en réseaux (énergie, cycle de l'eau, éclairage public et numérique), placée sous le régime de la loi de 1901,

Vu les candidatures de Mme Aïssa SAGO et de M. Azad BABUROGLU BAPIR.

Considérant les compétences de l'EPT Paris Terres d'Envol concernant l'alimentation en eau potable, la collecte des eaux usées et pluviales et les réseaux de chaleur.

Considérant les missions de la FNCCR qui représente et défend les intérêts de ses membres, assure un suivi législatif des textes débattus au Parlement qui comportent des enjeux pour ses adhérents et élabore notamment, en concertation avec eux, des propositions d'amendement afin de défendre leurs intérêts, siège dans diverses institutions de concertation et participe aux réunions organisées par les autorités nationales qui interviennent dans ses différents secteurs d'activités, et intervient auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants à tous les niveaux (humain, financier, juridique, technique...), pour mettre en œuvre les politiques publiques ambitieuses.

093-200058097-20260518-75-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à une désignation à scrutin secret.
- **DESIGNE** Mme Aïssa SAGO pour représenter en tant que titulaire l'EPT Paris Terres d'Envol au sein des diverses instances de la FNCCR et M. Azad BABUROGLU BAPIR en qualité de suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**, le **LUNDI DIX-HUIT MAI** à **VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Méri DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°76 – VIE INSTITUTIONNELLE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLANT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°126 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol du 13 novembre 2017 portant sur la définition de la compétence territoriale en matière d'emploi, de formation et d'insertion,

Vu la délibération n°22 du 1^{er} mars 2021 du SEAPFA portant approbation du transfert de la convention établie entre l'association de l'Ecole de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis et le SEAPFA à l'EPT Paris Terres d'Envol dans le cadre de la compétence emploi, formation, insertion,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol,

Vu les candidatures de Mme Fatimata DOUCOURE-BAH en qualité de titulaire et de M. Idriss NIANG en qualité de suppléant.

Considérant le soutien financier apporté par l'EPT Paris Terres d'Envol à l'Ecole de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis,

Considérant la nécessité pour l'EPT Paris Terres d'Envol d'être représenté au sein des instances de cette association,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-76-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Considérant qu'à ce titre l'Ecole de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis a sollicité la désignation d'un représentant titulaire de Paris Terres d'Envol et d'un représentant suppléant, au sein de son conseil d'administration.

Après en avoir délibéré

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à une désignation à scrutin secret,
- **DESIGNE** Mme Fatimata DOUCOURE-BAH comme représentante titulaire de l'EPT Paris Terres d'Envol, et M. Idriss NIANH comme représentant suppléant, au conseil d'administration de l'Ecole de la deuxième chance de Seine-Saint-Denis.

ADOpte A L'UNANIMITE



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 16

Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Ousouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°77 – VIE INSTITUTIONNELLE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE LA MISSION LOCALE PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L5219-5,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération du 13 novembre 2017 portant définition de la compétence du Territoire en matière d'emploi, de formation et d'insertion,

Vu les statuts de l'association « Mission Locale Paris Terres d'Envol » et notamment son article 5 des statuts relatif à la composition de l'Assemblée générale, prévoyant un collège des élus comprenant les représentants de l'EPT ainsi que son article 9 des statuts prévoyant que le Conseil d'administration est composé des membres du collège des élus,

Vu la candidature de M. Idriss NIANG.

Considérant qu'il convient, conformément aux statuts de la Mission Locale Paris Terres d'Envol, de désigner un représentant de l'EPT au sein de l'Assemblée générale de l'association,

Considérant que ce représentant siègera également au Conseil d'administration de l'association,

Considérant l'intérêt pour l'EPT d'être représenté dans les instances de gouvernance de la Mission locale. Paris Terres d'Envol.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- **DESIGNE** M. Idriss NIANG pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de la Mission Locale Paris Terres d'Envol.

ADOpte A L'UNANIMITE

(74 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : DJAMILA BELHARIZI,
GOKHAN UNVER)



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-77-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 16

Absents : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella ELSODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°78 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARTICIPATION AU SIMI 2026 (SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE) - CONTRIBUTION AU STAND PARTAGE AVEC ROISSY DEV, AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil de territoire n° 125, en date du 13 novembre 2017 relative aux compétences de l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol en matière de développement économique,

Vu la délibération du conseil de territoire n° 156, en date du 12 décembre 2022 relative à la convention de partenariat entre l'EPT Paris Terres d'Envol, Roissy Dev, agence de développement économique de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et son programme d'actions 2026,

Vu le projet de convention de partenariat et de financement entre l'EPT Paris Terres d'Envol et, ROISSY DEV, agence de développement économique de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF),

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant l'intérêt de l'EPT Paris Terres d'Envol pour la promotion du territoire et la valorisation des projets de développement économique,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation de l'EPT Paris Terres d'Envol au SIMI 2026 sur un stand commun avec la CARPF.
- **AUTORISE** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat et financement avec ROISSY DEV, agence de développement économique de la CA-Roissy Pays de France ainsi que tous les documents y afférents.
- **ATTRIBUE** un financement maximum de 35 000 € TTC pour participation au SIMI 2026.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-78-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège
Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 16

Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)

Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRACHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladjji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°79 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ADHESION AU RESEAU PALME ET DESIGNATION

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil de territoire n° 125, en date du 13 novembre 2017, relative à l'affirmation des priorités territoriales concernant les compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris, qui indique que les actions de promotion, de prospection et/ou de commercialisation des zones de développement et d'aménagement économiques d'intérêt territorial sont à traiter prioritairement au niveau territorial,

Vu la charte d'attractivité de la Région Ile-de-France signée le 13 janvier 2021 qui crée l'équipe d'attractivité Francilienne et prévoit la signature de conventions territoriales à l'échelle des grands territoires franciliens,

Vu l'appel à cotisation en date du 04 février 2026 d'un montant de 6 000 € pour l'année 2026,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant la signature de l'accord de relance le 10 mai 2021 entre l'Etat et l'EPT Paris Terres d'Envol qui mentionne notamment la nécessité de définir une stratégie d'attractivité par le développement d'un écosystème favorable à l'installation d'entreprises de haute technologie, d'encourager le développement de filières innovantes, de valoriser le territoire d'industrie, et de développer les actions et partenariats de promotion afférents.

Considérant l'accompagnement proposé par le réseau PALME dans l'amélioration de la qualité des territoires d'activités économiques en s'inscrivant dans le cadre de stratégies territoriales globales de développement durable.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association « réseau Palme » et de s'acquitter de la cotisation annuelle de 6 000 €.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- **DESIGNE** le Président, M. Bruno BESCHIZZA, ou son représentant, pour représenter l'EPT Paris Terres d'Envol au conseil d'administration de l'association réseau PALME.
- **AUTORISE** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer tous documents y afférent.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget de l'EPT Paris Terres d'Envol.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Adopté le 18 mai 2026 en préfecture
093-200058097-20260518-79-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOU, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°80 – EMPLOI FORMATION INSERTION - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES OU PARTIES DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE DRANCY ET PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5219-5, L.5219-10 et L.5211-4-1,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Aulnay-sous-Bois,

Vu la convention de mise à disposition de service entre les villes signataires et l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu le budget général,

Considérant que suite à la création de l'EPT Paris Terres d'Envol le 1^{er} janvier 2016, il lui incombe l'exercice de compétences obligatoires telles que définies par l'article L.5219-5 du CGCT.

Considérant la nécessité de mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi du territoire.

Considérant l'intérêt de favoriser et d'approfondir la mutualisation entre les villes et Paris Terres d'Envol afin de limiter les coûts respectifs des services fonctionnels.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-80-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Considérant que les modalités de mise à disposition de service sont déterminées par convention.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des services ou parties de services, telle que présentée en annexe.
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tous les documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4
Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouahab CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE
DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°81 – DECHETS MENAGERS – MISE A JOUR DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE PARIS TERRES D'ENVOL ET DE SES ANNEXES

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts et les compétences de l'EPT Paris terres d'Envol en matière de gestion des déchets,

Vu le règlement de collecte territorial adopté le 4 juillet 2022, et modifié le 26 juin 2024,

Vu les annexes au présent règlement de collecte,

Considérant que l'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés à la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des ménages et des non ménages.

Considérant qu'il y a lieu, sans préjudice des pouvoirs de police générale que détiennent les maires des communes membres, de réglementer l'activité de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'EPT, et notamment de régler la présentation et les conditions de la remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur le règlement de collecte, afin de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés et de ses annexes.
- **DIT** que le règlement de collecte entre en vigueur à compter de l'exécution de la délibération, et se substitue à toutes dispositions antérieures contraires.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y afférant.

ADOpte A L'UNANIMITE



Le président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-81-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 18 MAI 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DÉLIBÉRATION N°82 – DECHETS MENAGERS – RENOUVELLEMENT D'UNE SUBVENTION À L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS (ORDIF)

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-29, L.4221-1, L.4221-5 et L.1611-4,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV),

Vu la délibération n°13 du conseil du territoire du 11 février 2019 autorisant le lancement du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Paris Terres d'Envol (PLPDMA),

Vu la délibération n°38 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol du 03 avril 2023 autorisant le versement d'une subvention à l'ORDIF pour l'année 2023,

Vu la délibération n°61 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol du 26 juin 2024 autorisant le versement d'une subvention à l'ORDIF pour l'année 2024,

Vu la délibération n°74 du conseil de territoire Paris Terres d'Envol du 2 juin 2025 autorisant le versement d'une subvention à l'ORDIF pour l'année 2025,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant que Paris Terres d'Envol bénéficie d'un soutien technique de l'Observatoire régional des déchets (ORDIF).

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-82-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme local de prévention des déchets managers et assimilés (PLPDMA), le territoire utilise les données fournies par l'ORDIF.

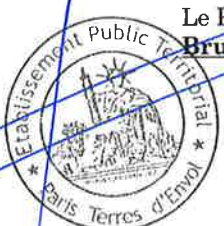
Considérant que l'ORDIF accompagne Paris Terres d'Envol dans l'élaboration de son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets.

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention de 1 400 € à l'observatoire régional des déchets au titre de l'année 2026.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°83 - ENVIRONNEMENT - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026 AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT PARIS TERRES D'ENVOL (ALEPTE)

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5219-5 ;

Vu le décret 2025-1660 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre et le siège de Paris Terres d'Envol ;

Vu la délibération n°35 du 12 avril 2021 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol relative à l'adoption du Plan climat air énergie territorial de Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n° 150 du 16 décembre 2024 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol portant approbation du Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et désignation de la Métropole du Grand Paris comme maître d'ouvrage,

Vu la délibération CM2024/12/16/41-2 du conseil de la Métropole du Grand Paris portant engagement de porter un programme d'intérêt général « Pacte territorial (PIG) » comme volet opérationnel du service public de la rénovation de l'habitat et approbation des clauses types des conventions correspondantes,

Vu la délibération CM2025/04/07/15-1 du conseil de la Métropole du Grand Paris portant soutien à la convention de pacte métropolitain – France Rénov' (PIG) – 2025-2029,

Vu la délibération n° 31 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 07 avril 2025 portant approbation de la convention pour le déploiement du Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur le territoire,

Vu le pacte métropolitain – France Rénov' conclu entre l'Etat, la Métropole du Grand Paris, l'ANAH et les EPT Paris Terres d'Envol, Paris Ouest la Défense et Est Ensemble pour la période 2025-2029,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu le modèle de convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2026 ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-83-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Considérant l'objet de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Paris Terres d'Envol (ALEPTE) tel que défini dans ses statuts.

Considérant que l'ALEPTE peut assurer sur le territoire de Paris Terres d'Envol plusieurs missions liées aux programmes nationaux d'accompagnement à la rénovation énergétique et qu'elle est reconnue « Espace Conseil France Rénov ».

Considérant l'enjeu pour l'EPT Paris Terres d'Envol de poursuivre et de renforcer la sensibilisation aux enjeux de rénovation énergétique ainsi que l'information, le conseil et l'orientation des ménages dans l'élaboration d'un projet de rénovation thermique de l'habitat.

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2025, le dispositif national de financement de la rénovation énergétique et des Espaces Conseil France Rénov' est encadré par le Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Considérant que la mise en œuvre du SPRH sur le territoire de l'EPT s'opère dans le cadre d'un programme d'intérêt général « pacte territorial (PIG) » sous maîtrise d'ouvrage de la MGP, désigné sous le nom de Pacte métropolitain – France Rénov'. Il est conclu entre l'Etat, la Métropole, l'ANAH et les EPT Paris Terres d'Envol, Paris Ouest la Défense et Est Ensemble pour la période 2025-2029.

Considérant que le pacte métropolitain - France Rénov' fixe le programme d'actions avec des objectifs annuels chiffrés, désigne l'ALEPTE comme l'opérateur dédié sur le territoire de Paris Terres d'Envol et précise la répartition des financements entre les différents partenaires.

Considérant que la subvention de Paris Terres d'Envol, définie au sein de ce pacte, s'élève à 132 000 euros en 2026 et que le projet de convention d'objectifs et de moyens ci-annexé prévoit un versement en deux temps, à la signature puis après un bilan de réalisation des objectifs en fin d'année.

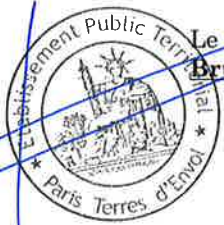
Considérant que cette subvention participe directement à la mise en œuvre du SPRH et au respect des engagements pris dans le pacte métropolitain – France Rénov'.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2026 entre l'EPT et l'ALEPTE ci-annexé.
- **AUTORISE** le versement de la subvention de 132 000 euros pour l'année 2026.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2026 et tout document inhérent à son exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE

(73 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : DJAMILA BELHARIZI,
GOKHAN UNVER, 1 NPPV : JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE)

 Le Président
Bruno BESCHIZZA

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°84 – MOBILITES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCI ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE RESPONSABLE SUR LE TERRITOIRE ECONOMIQUE DE L'EPT

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code des transports,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5219-5 et L.5211-1 et suivant,

Vu le plan de déplacement urbain d'Île-de-France approuvé par la délibération n° CR 36-14 du Conseil Régional,

Vu la délibération n°145 du conseil de territoire du 18 décembre 2017 portant sur la définition de la compétence de l'EPT en matière de transport,

Vu la délibération n°139 du conseil de territoire du 21 décembre 2021 portant sur l'évolution de la compétence de l'EPT en matière de transport,

Vu la délibération n°79 du conseil de territoire du 4 juillet 2022 portant sur l'approbation du plan local de mobilité de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°07 du conseil de territoire du 13 février 2023 portant sur le conventionnement initial entre la CCI et l'EPT Paris Terres d'Envol,

Considérant que l'attractivité économique du territoire est une des priorités pour l'EPT.

Considérant que le Plan local de mobilité est un document cadre et stratégique pour le territoire, par lequel l'EPT s'est engagé à appliquer un plan d'actions.

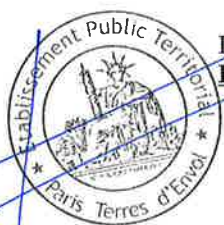
Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-84-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Considérant que de grands projets vont venir modifier l'offre de mobilités du territoire dans les 5 prochaines années, il est nécessaire d'accompagner le tissu économique dans ce changement.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la CCI et EPT pour le développement de la mobilité responsable sur le territoire économique
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents ainsi que d'engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ladite convention ainsi que ses évolutions.

ADOpte A L'UNANIMITE

 Le Président
Bruno BESCHIZZA

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 18 MAI 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella ELSODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°85 – HABITAT – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONCESSION « COPROPRIETE DEGRADEE » POUR LES 2 COPROPRIETES LA MOREE ET SAVIGNY PAIR A AULNAY-SOUS-BOIS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de la commande publique,

Vu le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement d'Ile-de-France, adopté le 30 avril 2024,

Vu le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2019-2025 de Seine-Saint-Denis, adopté par le conseil départemental de Seine-Saint-Denis et l'Etat le 4 juillet 2019,

Vu la délibération n°125 du conseil de territoire de l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol du 13 novembre 2017 portant sur l'affirmation des compétences territoriales concernant les compétences partagées avec la Métropole,

Vu la délibération n°128 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol du 13 novembre 2017 définissant la compétence en matière d'habitat,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH du 28 novembre 2018 qui, dans le cadre du « Plan Initiative Copropriétés » annoncé par le Ministre de la ville et du logement en octobre 2018, mobilise un réseau d'acteurs et des moyens financiers renouvelés en faveur des copropriétés en difficulté,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-85-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Vu l'avenant à la convention d'OPAH-CD relative à la copropriété La Morée signé le 29 septembre 2025 qui prolonge de 2 années l'accompagnement au redressement commencé dès 2007 dans le cadre d'un plan de sauvegarde puis d'une première OPAH-CD,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-2069 du 29 juillet 2021 approuvant le deuxième Plan de Sauvegarde de la copropriété Savigny Pair,

Vu la délibération n°88 du 14 octobre 2019 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol approuvant la convention tripartite entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la ville d'Aulnay-Sous-Bois et CDC Habitat, partenaire du Plan Initiative copropriétés, concernant le portage provisoire de lots au sein des copropriétés dégradées de la Morée et de Savigny Pair à Aulnay-Sous-Bois,

Vu les délibérations n°134 du 10 octobre 2022, n°151 du 16 décembre 2024 et n°119 du 7 juillet 2025 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol approuvant respectivement les avenants n°1, 2 et 3 annexés à la convention tripartite entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la ville d'Aulnay-Sous-Bois et CDC Habitat concernant le portage provisoire de lots au sein des copropriétés dégradées de la Morée et de Savigny Pair à Aulnay-Sous-Bois,

Considérant que les copropriétés La Morée et Savigny Pair bénéficient d'un accompagnement public renforcé dans le cadre de dispositifs d'amélioration de l'habitat, respectivement une OPAH-CD et un Plan de Sauvegarde.

Considérant que, en complément de ces mesures d'accompagnement, l'outil de portage provisoire et ciblé de logements est nécessaire pour le redressement financier pérenne de ces deux copropriétés.

Considérant que la convention tripartite entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la commune d'Aulnay-Sous-Bois et CDC Habitat concernant le portage ciblé de lots a été établie pour répondre aux besoins urgents d'acquisition évalués à un maximum de 88 logements en amont de la mise en place d'un outil spécifique.

Considérant la nécessité d'étendre le portage ciblé de 88 à 98 lots au regard de la complexité du contexte urbain, social, économique et en matière de gestion des deux copropriétés.

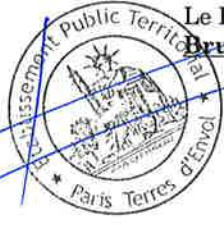
Considérant la nécessité de concéder cette mission à un opérateur dans le cadre d'une concession « Copropriété dégradée » issue de la loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 et visée à l'article L.300-10 du code de l'urbanisme.

Considérant que la procédure de passation de la concession sera soumise aux dispositions du code de la commande publique et notamment aux dispositions applicables aux marchés publics dans la mesure où il n'y aura pas de transfert de risque économique significatif à l'opérateur.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les objectifs, le périmètre, le programme et les éléments financiers prévisionnels de l'opération de portage ciblé d'environ 31 lots de la copropriété La Morée et d'environ 67 lots de la copropriété Savigny Pair à Aulnay-sous-Bois dont le coût global est évalué entre 24 et 26 millions d'euros.
- **APPROUVE** le principe de la réalisation de cette opération dans le cadre d'une concession prévue à l'article L. 300-10 du code de l'urbanisme.
- **APPROUVE** le principe du lancement d'une consultation engagée selon une procédure avec négociation visée à l'article L. 2124-3 du code de la commande publique.
- **AUTORISE** dans le cas où la procédure est déclarée infructueuse, le Président de Paris Terres d'Envol, ou son représentant, à relancer la consultation selon la procédure adéquate.
- **AUTORISE** le Président de Paris Terres d'Envol ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de l'opération notamment auprès de l'Anah.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des articles précédents.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE


Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-85-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOU, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella ELSODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°86 – HABITAT - MODIFICATION DE L'APPROBATION DE LA CESSION CONSECUTIVE PAR L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL D'ACTIONS DE LA SEM DRANCY DEMAIN

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles .1521-1 et suivants, L.1522-3 et L.1524-1,
Vu le code du commerce, et notamment ses articles L.225-127 et suivants,
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L.481-1,
Vu la délibération en date du 1^{er} décembre 2022 du conseil municipal de Drancy approuvant l'intention de constituer une SEM multi-activités à vocation principal d'habitat,
Vu la délibération n° 166 en date du 12 décembre 2022 du conseil de territoire approuvant l'intention de constituer une SEM multi-activités à vocation principal d'habitat,
Vu la délibération n° 51 en date du 16 mai 2022 du conseil de territoire portant prise de participation de l'EPT Paris Terres d'Envol au capital de la SEM Séquano Aménagement,
Vu la délibération n° 10B en date du 13 février 2023 du conseil de territoire portant approbation des statuts et du pacte d'actionnaire et désignation du partenaire de la SEM Drancy Demain,
Vu la délibération n° 91 en date du 10 juillet 2023 du conseil de territoire portant autorisation de cession de 200 actions de l'OPH de Drancy à la SEM Drancy Demain au capital social de Terres d'envol Habitat – Société de coordination
Vu la délibération n° 92 en date du 10 juillet 2023 du conseil de territoire portant autorisation d'acquisition de 200 actions de l'OPH de Drancy au profit de la SEM Drancy Demain,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-86-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Vu la délibération n° 152 en date du 16 décembre 2024 du conseil de territoire portant prise de participation de la SEM Sequanoï dans le capital de la SEM Drancy Demain,
Vu la délibération n° 75 en date du 02 juin 2025 du conseil de territoire portant approbation de l'opération de réduction du capital de la société d'économie mixte (SEM) Drancy Demain d'un montant de 221 625 € par diminution de la valeur nominale des actions composant son capital social de 100 € à 1,50 €,
Vu la délibération n° 76 en date du 02 juin 2025 du conseil de territoire portant approbation du projet de fusion par absorption de l'OPH de Drancy par la SEM Drancy Demain,
Vu la délibération n° 77 en date du 02 juin 2025 du conseil de territoire portant approbation de l'augmentation de capital consécutive de 369 750 € de la SEM Drancy Demain en vue d'une souscription de 246 500 actions par la SEM Séquano,
Vu la délibération n° 78 en date du 02 juin 2025 du conseil de territoire portant approbation de la cession consécutive par l'EPT Paris Terres d'Envol de 1 101 000 actions de la SEM Drancy demain au profit de la ville de Drancy,
Vu la délibération n° 79 en date du 02 juin 2025 du conseil de territoire portant approbation du pacte d'actionnaires de la SEM Drancy Demain,
Vu la délibération n° 80 en date du 02 juin 2025 du conseil de territoire portant modification de l'effectif du conseil d'administration de la SEM Drancy Demain,
Vu la délibération n° 28 en date du 09 avril 2026 du conseil municipal de Drancy approuvant l'acquisition auprès de l'EPT Paris Terres d'Envol de 1 101 000 actions de la SEM Drancy Demain pour un montant de 1,50 € par action, soit un montant total de 1 651 500 €,
Vu la délibération n° 44 en date du 11 avril 2026 du conseil de territoire portant désignation d'un représentant de l'EPT Paris Terres d'Envol au conseil d'administration de la SEM Drancy Demain
Vu les statuts de la SEM Drancy Demain,
Vu le projet d'acte de cession d'actions annexé à la présente,
Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant l'intérêt partenarial de cette opération consécutive en vue d'un rééquilibrage du capital social de la SEM Drancy Demain.

Le conseil de territoire après en avoir délibéré,

- **ANNULE** la délibération n°78 du conseil de territoire en date du 02 juin 2025.
- **AUTORISE** la cession de 1 101 000 actions de la SEM Drancy Demain au profit de la commune de Drancy pour un montant de 1,50 euros par actions, soit un montant total de 1 651 500 euros.
- **AUTORISE** le Président ou toute personne déléguée par lui à signer l'acte de cession d'actions en vue de cette opération.
- **DONNE** tous pouvoirs au Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine Saint-Denis.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil – dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE

(70 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS : DJAMILA BELHARIZI,
GOKHAN UNVER, OUSSOUF SIBY, 3 NPPV : AUDE LAGARDE,
JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE, ANTHONY MANGIN)


Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-86-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVER, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°87 – RENOUVELLEMENT URBAIN – SEVRAN – ZAC DES ANCIENNES BEAUDOTTES – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE (CRAC) 2025

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Stéphane BLANCHET,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1 et suivants, L.311-1 et suivants, R.311-1 et suivants, relatifs aux zones d'aménagement concerté,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la délibération n°167 du conseil de territoire de l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol en date du 13 décembre 2021 approuvant le principe de prendre l'initiative d'une ZAC visant l'aménagement du quartier des Anciennes Beaudottes,

Vu la liste des quartiers d'intérêt national et d'intérêt régional bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain adoptée par le conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,

Vu les protocoles de préfiguration examinés par le Comité d'Engagement de l'ANRU pour l'EPT Paris Terres d'Envol et signés entre 2016 et 2017,

Vu la présentation en comité d'engagement de l'ANRU du projet de renouvellement urbain d'intérêt national du Grand quartier Aulnay-sous-Bois / Sevran (secteurs sevranaï) en date du 26 février 2020.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-87-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Vu la délibération du conseil de territoire n°96 en date du 10 juillet 2023 désignant l'aménageur SPL Séquano et approuvant le traité de concession,

Vu la délibération du conseil de territoire n°170 du 18 décembre 2023 relative à la convention tripartite de financement et constituant l'Avenant 1 au traité de concession,

Vu la délibération du conseil de territoire n°10 du 26 février 2024 créant la ZAC des Anciennes Beaudottes

Vu la délibération du conseil de territoire n°161 en date du 16 décembre 2024 portant approbation de l'avenant 2 au traité de concession de la ZAC des Anciennes Beaudottes à Sevrans,

Vu la délibération du conseil de territoire n°107 en date du 7 juillet 2025 portant approbation du CRAC 2024 de la ZAC des Anciennes Beaudottes,

Vu la délibération du conseil de territoire n°154 en date du 13 octobre 2025 portant approbation de l'avenant n°3 au traité de concession des Anciennes Beaudottes,

Vu la délibération du conseil de territoire n°191 en date du 15 décembre 2025 portant approbation de l'avenant n°4 au traité de concession des Anciennes Beaudottes,

Vu la délibération du conseil de territoire n°192 en date du 15 décembre 2025 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention tripartite de financement,

Considérant que conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, l'aménageur de la ZAC doit présenter annuellement un compte rendu d'activité à la collectivité (CRAC) comportant :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

Considérant que la SPL Séquano Grand Paris présente aujourd'hui le compte rendu d'activité 2025 ci-annexé, en vue de son approbation au conseil territorial de Paris Terres d'Envol.

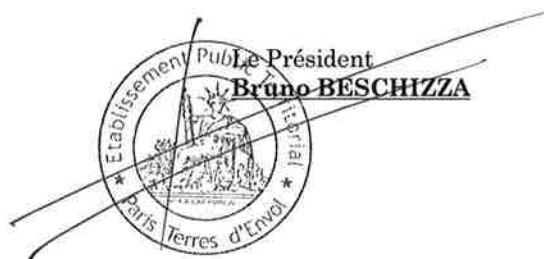
Considérant que ce compte rendu fait état d'un état d'avancement physique, financier et administratif de l'opération, ainsi que d'un échéancier prévisionnel de la poursuite de l'opération.

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC) 2025 ci annexé.
- **AUTORISE** le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

(70 VOIX POUR, 6 NPPV : FARIDA ADLANI,
BRUNO BESCHIZZA, STEPHANE BLANCHET,
LAURENT CHANTRELLE, MURIEL DEBRABANT,
ERIC PALLUD)



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 58
Excusés : 15
Absents : 7

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

REUNION DU 18 MAI 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRACHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Anne-Marie DARD, , Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSOUF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella ELSODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA, Chérifa MEKKI, Mme Fatou SAGNA.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°49 – VIE INSTITUTIONNELLE – INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS DE TERRITOIRE FAISANT SUITE A DEUX DEMISSIONS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1, L.5211-9,
Vu la délibération n°30 du 11 avril 2026 portant installation du conseil de l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°2026-031 du conseil municipal du 9 avril 2026 de la commune de Sevrans portant élection d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol, suite à la démission de madame Safia BACH RUSSO,

Vu la délibération n°36 du conseil municipal du 24 avril 2026 de la commune d'Aulnay-sous-Bois portant élection d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol suite à la démission de madame Séverine MAROUN.

Considérant la démission de madame Safia BACH RUSSO, ainsi que celle de madame Séverine MAROUN de leur mandat de conseillères territoriales,

Considérant la désignation de madame Hana ZAKARIA par la commune de Sevrans et monsieur Dominique MICHEL par la commune d'Aulnay-sous-Bois, pour siéger au sein du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Considérant la nécessité de procéder à l'installation de ces deux nouveaux conseillers,

Accusé de réception en préfecture
0932900689007 20260518-49-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la désignation par la commune de Sevran de madame Hana ZAKARIA, en qualité de conseillère territoriale, en remplacement de madame Safia BACH RUSSO, démissionnaire.
- **PREND ACTE** de la désignation de monsieur Dominique MICHEL, en qualité de conseiller territorial, en remplacement de madame Séverine MAROUN démissionnaire.
- **PROCEDE** à l'installation desdits conseillers au sein du conseil de territoire.
- **DIT** que l'ampliation de la présente délibération sera faite au Préfet de Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité

Le Président
Bruno BESCHIZZA



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 58
Excusés : 15
Absents : 7

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Anne-Marie DARD, , Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSOUF.
<u>EXCUSES</u>	M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.
<u>AYANT DONNE POUVOIR A</u>	Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella ELSODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.
<u>ABSENTS</u>	Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA, Chérifa MEKKI, Mme Fatou SAGNA.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°50 – VIE INSTITUTIONNELLE - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL AU SEAPFA

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L5219-5 L5711-1, L5711-3, L2122-7 et L 2121-21,

Vu le décret 2015-1660 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre et le siège de l'établissement public territorial,

Vu la délibération n°40 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol en date du 11 avril 2026 portant désignation de délégués au SEAPFA,

Vu le courrier de démission du 7 mai 2026 de M. Stéphane Blanchet,

Vu les statuts du SEAPFA et notamment son article 7,

Considérant qu'en application de l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Territoire est substitué au sein du SEAPFA aux communes qui le composent soit 13 délégués et autant de suppléants,

Considérant que les délégués du territoire au SEAPFA sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-50-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Considérant que pour l'élection des délégués du territoire du SEAPFA, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout candidat réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,

Considérant la démission de M. Stéphane BLANCHET de ses fonctions de suppléant délégué au SEAPFA,

Considérant la nécessité de procéder à son remplacement,

Considérant la proposition d'un nouveau délégué suppléant par la commune de Sevrans,

Après en avoir délibéré

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à une désignation à scrutin secret,
- **PROCEDE** à l'élection d'un délégué suppléant de l'EPT Paris Terres d'Envol au SEAPFA en remplacement de Monsieur Stéphane BLANCHET,
- **PROCLAME** élue Mme Hana ZAKARIA à la majorité absolue des suffrages exprimés.

ADOpte A L'UNANIMITE



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 58

Excusés : 15

Absents : 7

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, Mme Anne-Marie DARD, , Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOU, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella ELSODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA, Chérifa MEKKI, Mme Fatou SAGNA.

SECRETAIRE DE SEANCE Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°51 – VIE INSTITUTIONNELLE – CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5219-5, L.5211-1, L.5211-40-1 et L.2121-22,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envoi,

Considérant que les dispositions des articles visés ci-dessus permettent à l'organe délibérant de former des commissions thématiques,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer les cinq commissions thématiques suivantes :
 - Commission n°1 : Ressources
 - Commission n°2 : Aménagement, renouvellement urbain et habitat,
 - Commission n°3 : Développement économique, emploi, formation, insertion, politique de la ville et attractivité du territoire,
 - Commission n°4 : Environnement, cadre de vie, développement durable, transports et mobilités
 - Commission n°5 : Héritage des JOP 2024, sports, culture et action sociale
- **DIT** que les commissions seront coanimées par les vice-présidents et conseillers délégués selon leurs délégations respectives.
- **DIT** que les maires ou à défaut leurs adjoints, seront associés aux commissions.
- **AUTORISE** le Président à inviter les conseillers de territoire à faire connaître leur souhait d'intégrer lesdites commissions.
- **PRECISE** que les règles d'organisation et de fonctionnement de ces commissions seront définies au règlement intérieur du conseil de territoire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-51-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOI

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 16

Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladj GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°52 – VIE INSTITUTIONNELLE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS TERRES D'ENVOI

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1-1, L.1612-12, L.2121-8 et suivants, L.2312-2, L.2336-3 et L.2336-5, L.5219-2, L.5219-5, L.5211-1 et les suivants,

Vu la délibération n°30 du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envoi,

Vu le projet de règlement intérieur ci-annexé,

Considérant que l'EPT Paris Terres d'Envoi compte parmi ses communes membres des communes de plus de 3 500 habitants,

Considérant que par voie de conséquence, Paris Terres d'Envoi doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation afin de préciser les modalités de fonctionnement des instances du territoire,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le règlement intérieur du conseil de territoire de Paris Terres d'Envoi tel qu'il figure à la présente délibération.

ADOpte A LA MAJORITE

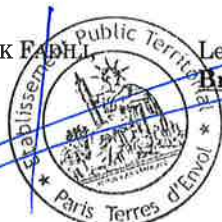
(67 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE : DJAMILA BELHARIZI,

DIVEN LECUIR, OUSSOUF SIBY, GOKHAN UNVER,

3 ABSTENTIONS : JIHANE EL MESSAOUDI, ABDERRAZAK FADILI,

DIDIER MIGNOT, 2 NPPV : LAURENT CHANTRELLE,

MURIEL DEBRABANT)



Le Président

Bruno BESCHIZZA

Reçu de réception en préfecture
093-200058097-20260529-52-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 16

Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSOUF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOU, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella ELSODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE
DE SEANCE

Mme Nawel AATIF

**DELIBERATION N°53 – VIE INSTITUTIONNELLE – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES (CLECT) – COMPOSITION ET DESIGNATION**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.5219-5 et L.2121-21,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le décret 2015-1660 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre et le siège de l'établissement public territorial,

Considérant que la loi laisse une grande faculté d'organisation pour cette commission, en se limitant à préciser que chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'au moins un représentant et que les membres de la commission sont des conseillers municipaux.

Considérant l'intérêt que cette commission comporte pour moitié des membres du conseil de territoire.

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** à la majorité des deux tiers les principes suivants pour la composition de la CLECT :
 - Désignation par le conseil de territoire sur la base des propositions de candidatures transmises par chaque maire,
 - Deux représentants par communes membres du territoire dont un au moins doit être conseiller de territoire.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-53-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

- **PRECISE** que, jusqu'à établissement du règlement intérieur de la CLECT, le quorum sera considéré comme atteint si un représentant au moins par commune est présent.
- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation à scrutin secret.
- **DESIGNE** les membres suivants :

	REPRESENTANT CT	AUTRE REPRESENTANT
AULNAY-SOUS-BOIS	Alain RAMADIER	Chantal MOREAU
DRANCY	Anthony MANGIN	Arhella ELSODY
DUGNY	Dominique GAULON	Christine BARRETTA
LE BLANC-MESNIL	Demba TRAORE	Grégory KOVALTCHOUK
LE BOURGET	Jihane EL MESSAOUDI	Belkacem KAHIA
SEVRAN	Stéphane BLANCHET	Christian MAINGOT
TREMBLAY-EN-FRANCE	Virginie DE CARVALHO	Célia BOUHACINE
VILLEPINTE	Sylvie RIOL	Nelly ROLAND

- **AUTORISE** le Président à convoquer la première réunion de la CLECT.

ADOpte A L'UNANIMITE

(75 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : GOKHAN UNVER)

Le Président
Bruno BESCHIZZA



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>	Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladj GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.
<u>EXCUSES</u>	M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.
AYANT DONNE POUVOIR A	Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.
<u>ABSENTS</u>	Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°54 – VIE INSTITUTIONNELLE – DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE L'OPH AULNAY HABITAT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, l'article L.5219-2 et l'article L.5219-5 VIII,

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment ses articles L.421-5 et R.421-8 et suivants,

Vu le décret 2016-1142 du 23 août 2016 relatif aux modalités de rattachement des offices publics de l'habitat communaux aux établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n°111 du conseil de territoire du 25 septembre 2017 décidant du rattachement de l'OPH Aulnay Habitat à l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu la proposition de représentants transmise par la commune d'Aulnay-sous-Bois,

Considérant que par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le législateur a prévu que les offices publics de l'habitat, précédemment rattachés aux communes ou à leurs groupements, situés dans le périmètre des établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris, soient rattachés à ces derniers par délibération concordante du Territoire et de la commune et au plus tard le 31 décembre 2017.

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-54-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

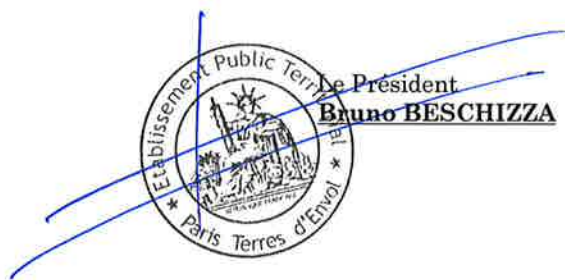
Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des représentants au conseil d'administration, après en avoir déterminé le nombre.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à une désignation à scrutin secret.
- **FIXE** le nombre des administrateurs de l'OPH Aulnay Habitat avec voix délibérative à 23 membres,
- **DESIGNE** les représentants de l'EPT Paris Terres d'Envol avec voix délibérative :
 - Six conseillers(ères) de territoire :
 - M. Eric PALLUD
 - Mme Chantal MOREAU
 - Mme Karine LANCHAS
 - M. Denis CAHENZLI
 - M. Paulo MARQUES
 - Mme Sabrina MISSOUR
 - Cinq personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales :
 - M. RUDELLE
 - M. PINTO
 - Mme GLOMBARD
 - Mme NEFATI
 - M. HOUSSEL
 - Deux personnalités qualifiées, élues d'une collectivité territoriale autre que celle de rattachement :
 - Séverine MAROUN
 - Maryvonne MONTEBAULT
- **DESIGNE** le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, avec voix délibérative :
 - M. MAY
- **AUTORISE** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à inviter la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-Saint-Denis et Action Logement, à désigner chacun, une personnalité qualifiée issue de leur organisme, avec voix délibérative au sein du conseil d'administration de l'OPH,
- **AUTORISE** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à inviter les organisations syndicales à désigner deux représentants, avec voix délibérative au sein du conseil d'administration de l'OPH,

ADOpte A LA MAJORITE

(73 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE : OUSSOUF SIBY,
2 ABSTENTIONS : GOKHAN UNVER)



Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 16

Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES

M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella ELSODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS

Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°55 – VIE INSTITUTIONNELLE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR SIEGER AU COMITE RESPONSABLE DU PDALHPD (PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES) DE SEINE-SAINT-DENIS

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, qui prévoit la mise en place de Plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD),

Vu la demande du de l'Etat sollicitant la désignation d'un représentant de Paris Terre d'Envol pour siéger au Comité Responsable du PDALHPD,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol,

Vu la candidature de M. Demba TRAORE.

Considérant l'importance pour Paris Terres d'Envol de contribuer activement aux actions départementales en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

Considérant que comité responsable du PDALHPD qui couvrira la période 2025 – 2031 se réunira régulièrement pour superviser l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi du plan.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à une désignation à scrutin secret.
- **DESIGNE** M. Demba TRAORE pour représenter les élus du territoire de Paris Terres d'Envol au sein du comité responsable du Plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

ADOpte A L'UNANIMITE



Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-55-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80
Présents : 60
Excusés : 16
Absents : 4

REUNION DU 18 MAI 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI DIX-HUIT MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, Mme Farida ADLANI, M. Abdelkader ARRAHMANE, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Djamila BELHARIZI, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Célia BOUHACINE, M. Karim BOUMEDJANE, M. Denis CAHENZLI, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, Mme Mariam DIAWARA, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Dominique GAULON, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS, M. Diven LECUIR, M. Christian MALKIC, M. Anthony MANGIN, M. Paulo MARQUES, Mme Chérifa MEKKI, M. Tarik MESSAOUDI, M. Dominique MICHEL, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Aïssa SAGO, M. Oussouf SIBY, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, Mme Sukran TOSUN, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Mélissa YOUSSEF.

EXCUSES M. François ASENSI, Mme Fatima BELMOUDEN, Mme Estelle DAVOUST, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Abderrazak FADILI, M. Quentin GESELL, M. Michel LASTAPIS, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Didier MIGNOT, M. Jean-Philippe RANQUET, Mme Fatou SAGNA, M. Gilles SAULIERE, M. Gokhan UNVER.

AYANT DONNE POUVOIR A Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Sabrina MISSOUR, M. Julien TURBIAN, M. Vincent FAVERO, M. Seïd FERRAT, Mme Jihane EL MESSAOUDI, M. Dominique GAULON, Mme Rabéha SOLTANI, M. Demba TALL, Mme Arhella EL SODY, Mme Chantal MOREAU, M. Demba TRAORE, M. Karim BOUMEDJANE, Mme Chérifa MEKKI, M. Idriss NIANG, M. Diven LECUIR.

ABSENTS Mme Fatma BOUDRAF, M. Mohamed CHERIF, M. Fouad EL KOURADI, Mme Elena MALANDRA.

SECRETAIRE DE SEANCE Mme Nawel AATIF

DELIBERATION N°56 – VIE INSTITUTIONNELLE – DESIGNATION DE 5 REPRESENTANTS DU TERRITOIRE AU SEIN DE LA SOCIETE DE COORDINATION (SAC) TERRES D'ENVOL HABITAT

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie DE CARVALHO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 421-6, L. 423-1 et suivants et R. 421-1 et suivants,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN et notamment ses articles 81 et 88,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR,

Vu les articles L. 423-1-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du conseil de territoire n°167 du 7 décembre 2020,

Vu la délibération du 11 avril 2026 portant installation des conseillers de territoire de Paris Terres d'Envol.

Considérant que la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN engage une réforme profonde de l'organisation du secteur via le regroupement obligatoire des bailleurs sociaux gérant moins de 12 000 logements, dont les offices publics de l'habitat (OPH) et les sociétés d'économie mixte (SEM) agréées sur le fondement de l'article L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260518-56-18-05-2026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

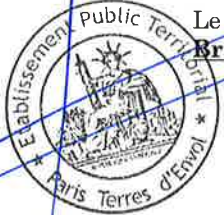
Considérant que, les OPH de Drancy et d'Aulnay-sous-Bois associés à l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) MEECAM, filiale du groupe CDC Habitat, ont engagé une démarche en vue de constituer ensemble une société de coordination afin de satisfaire les exigences de la loi ELAN codifiées dans le code de la construction et de l'habitation,
Considérant que le recours à la société de coordination permet en effet de satisfaire les exigences de la loi ELAN en mutualisant les compétences et les moyens à la disposition des organismes au sein d'une entité, tout en préservant la personnalité juridique et une certaine autonomie de chaque organisme ainsi que leur rattachement à leur territoire,
Considérant que l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol sera représenté à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la société de coordination,
Considérant le pacte d'actionnaires qui organise la gouvernance de la SAC Terres d'Envol Habitat et qui fixe à 5 le nombre de représentants de l'EPT Paris Terres d'Envol au sein du conseil d'administration
Considérant, qu'il convient de les désigner,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder à une désignation à scrutin secret.
- **DESIGNE** comme représentants au sein du conseil d'administration de la SAC Terres d'Envol Habitat :
 - **Paulo MARQUES**
 - **Chantal MOREAU**
 - **Arhella ELSODY**
 - **Michel LASTAPIS**
 - **Nawel AATIF**

ADOpte A L'UNANIMITE

(75 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : OUSSOUF SIBY)


Le Président
Bruno BESCHIZZA